



Communiqué de presse (2pages).

Paris, le 29 avril 2009

Le Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques présente un 1^{er} bilan économique des enchères publiques 2000-2008

L'autorité publique de régulation des enchères, *le Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (CVV)*, a présenté **mercredi 29 avril 2009, au Palais Brongniart**, le bilan économique dressé à sa demande par un organisme économique indépendant, le Bipe, sur l'évolution des enchères volontaires depuis la loi de 2000 après l'avoir remis aux pouvoirs publics. La loi de 2000 qui a mis en place une nouvelle réglementation des enchères doit aujourd'hui être refondue compte tenu de l'entrée en vigueur en décembre prochain de la directive « Services ».

A l'aube de cette réforme, ce bilan révèle les tendances suivantes :

1. le montant des ventes aux enchères dans le cadre de la loi de 2000 s'élève à un peu plus de 2 milliards d'euros en 2008, en baisse de 8% en 2008, après un nouveau recul après 2007, mais traduisant une progression de 18% depuis 2002.
2. Les opérateurs internationaux ont réussi leur entrée et occupent les tout premiers rangs dans le domaine des ventes d'art comme pour les ventes de véhicules et de biens d'équipement ; leur rôle sur le marché est encore plus important si l'on tient en compte des exportations de œuvres d'art destinées à être vendues hors de France;
3. Les opérateurs français, portés par le dynamisme du marché, ont dans l'ensemble résisté à la poussée des nouveaux entrants, du moins jusqu'en 2007; on note néanmoins en matière de ventes d'art une concentration croissante de l'activité sur Paris tandis qu'en dépit des efforts méritoires de quelques uns, aucun opérateur n'apparaît encore susceptible de rivaliser à l'étranger avec la concurrence internationale ;
4. La libéralisation des commissions perçues par les sociétés de ventes volontaires a conduit à une augmentation globale des commissions, mais dans des proportions très variables selon les produits : les commissions sur objets d'art ont doublé depuis 2000, alors que celles sur ventes de véhicules et sur les chevaux ont diminué ;
5. Les ventes aux enchères sur Internet se sont fortement développées ces dernières années, concurrençant les SVV sur ce segment de marché et représentent même un tiers du total des biens échangés par voie d'enchères (1,2 milliard d'euros), mais sans protection du consommateur. A cet égard, le CVV vient de remettre au Gouvernement un Livre blanc intitulé « *Pour le développement des enchères électroniques et la protection des consommateurs* » (ed. *La Documentation française*). Selon un sondage Opinionway*, 91 % des internautes approuvent d'ailleurs une des mesures préconisées, le « tiers de confiance ».

Ces tendances ont pu jusqu'à présent se poursuivre grâce à un marché porteur. L'année 2008 marque une rupture qui rend les prévisions délicates pour les prochaines années.

Plus que jamais, les pouvoirs publics auront à se pencher sur l'égalisation des conditions de concurrence entre opérateurs d'enchères volontaires en France, qu'ils soient hors ligne ou en ligne.

A cet égard, les différents organisateurs d'enchères volontaires, tout en conservant leurs spécificités, gagneraient à opérer dans un « marché unique des enchères volontaires », en relevant de la même loi, gage d'efficacité économique, de plus de transparence et d'intérêt du consommateur.

Contact presse :

Ariane Chausson (01.53.45.85.48 - a.chausson@conseildesventes.fr)

** Sondage réalisé par Opinionway pour le CVV entre les 10 et 14 avril 2009 auprès d'un échantillon de 1039 personnes, représentatif des internautes français âgés de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas, par le système CAWI. Résultat intégral en ligne sur le site www.conseildesventes.fr*